



AVIS 13/01

TARIFS AU 1 février 2013

Le CCU a été informé, le 8 novembre, des propositions d'adaptation des tarifs au 1 février 2013

Il se réjouit :

- de ce que l'augmentation préconisée est inférieure au taux de l'indice santé, au coût des sillons facturés par Infrabel et aux frais de personnel,
- de ce que les prix des abonnements n'augmentent pas au rythme du prix des billets ordinaires,
- de ce que les voyages à longue distance ne subissent pas l'augmentation des voyages à petites distances,
- de ce que les billets pour séniors ne subissent qu'une augmentation minime,
- de ce que les prix des Go-Pass, des Rail-Pass, de la Key-card sont inchangés,
- de ce que le prix des Go-Pass1 diminue de 7,7%

Toutefois, il regrette :

- qu'à part des opérations commerciales sporadiques, il n'existe plus d'incitants tarifaires pour les voyageurs ordinaires âgés de 26 à 65 ans,
- à nouveau, la suppression de la carte de réduction payante à 50%.

L'article 35 du contrat de gestion liant l'Etat à SNCB stipule, en son article 35 que SNCB s'engage à inviter régulièrement le CCU à des réunions d'information et de *concertation* sur la politique suivie en matière d'adaptations importantes envisagées au plan de transport des service des trains ainsi qu'aux tarifs ou autres changements importants pour le voyageur.

Cet article fut, de nouveau bafoué, car, si nous fûmes informés des modifications tarifaires le 8 novembre préalablement à la présentation au Comité de direction, le CCU ne fut pas concerté préalablement pour exprimer ses souhaits et doléances. De plus, les documents écrits ne nous seront communiqués pour analyse qu'après l'aval du Comité de direction mais la presse du lendemain soit le 9 novembre annonçait l'adaptation et citait des chiffres.

Le CCU n'apprécie pas cette façon d'agir.

Cet avis a été approuvé à l'unanimité en réunion plénière du 19 février 2013.